



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Napierville du 3 Septembre 2020 à 19h30 au centre communautaire, au 262, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- Ghislain Perreault
- Daniel Dumontier
- David Dumont
-

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 3 SEPTEMBRE 2020

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 août 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2020
4. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
5. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Entretien annuel des habits de combat du service de Sécurité incendies
6. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
7. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Offre de services professionnels: Accompagnement visant la révision de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation de la station d'épuration
 - c) Démission Monsieur Julien Daoust
8. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois de septembre 2020
 - b) Comptes payés durant le mois d'août 2020
9. Comptes à payer (Factures)
 - a) Piscine extérieure et bâtiment de service (Règlement 436)
 - b) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (2 662.04\$)
10. Programme TECQ 2019-2023
 - a) Soumissions remplacement conduite d'aqueduc sous la voie ferrée CP Rail



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- b) Mandat de services professionnels pour la surveillance de travaux, le contrôle des matériaux et le droit d'effectuer des travaux dans l'emprise de CP Rail
11. Programme ClimatSol-Plus :
 - a) Soumission réhabilitation des sols sur le site du 311, rue de l'Église
 - b) Mandats de services professionnels pour la surveillance de travaux et le contrôle des matériaux
 12. Fonds Régions et Ruralité - Volet 2: Dépôt de projet
 13. Piscine municipale extérieure et bâtiment de service : Surveillance des travaux
 14. Fonds des petites collectivités du nouveau Fonds Chantier Canada-Québec : Remboursement fonds administration
 15. Engagement archiviste pour l'année 2020
 16. Adoption du règlement emprunt numéro 440 (Programme TECQ 2019-2023)
 17. Règlement numéro 437 : Emprunt temporaire
 18. Société québécoise des infrastructures: Location temporaire d'espace
 19. Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier: Présentation d'une demande
 20. Brigadière scolaire remplaçante: Contrat
 21. Location d'un tracteur pour adapter le souffleur de la municipalité
 22. Varia
 23. Public: Période de questions
 24. Levée de l'assemblée

2020-09-258 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2020-09-258 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2020-09-259 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 août 2020

Résolution #2020-09-259 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 août 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 août 2020.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-09-260 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2020

Résolution #2020-09-260 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 août 2020.

ADOPTÉE

Loisirs

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de septembre 2020.

Incendie

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur le conseiller Ghislain Perreault fait la lecture du rapport du Directeur du Service de Sécurité incendies pour le mois de septembre 2020.

Monsieur le conseiller Mario Dufour prend son siège à 19h54.

2020-09-261 Service de Sécurité incendies: Entretien annuel des habits de combat

Résolution #2020-09-261 : Service de Sécurité incendies: Entretien annuel des habits de combat

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des habits de combat du Service de Sécurité incendies doivent être fait annuellement;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service de Sécurité incendies à procéder à l'entretien annuel des habits de combat du service de Sécurité incendies pour l'année 2020 pour un montant de 2 954.86\$ suivant soumission numéro C-00015827.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Urbanisme

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc, responsable de l'urbanisme, fait son rapport pour le mois de septembre 2020.

Travaux publics

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido, Directeur des travaux publics fait son rapport pour le mois de septembre 2020.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-09-262
Offre de services
professionnels:
Accompagne
ment visant la
révision de
l'entente
intermunicipale
concernant
l'exploitation de
la station
d'épuration

Résolution #2020-09-262 : Offre de services professionnels: Accompagnement visant la révision de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation de la station d'épuration

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de procéder à la révision de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation de la station d'épuration avec la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QU'un un tel processus est de nature extrêmement technique;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech a déposée une offre de services;

CONSIDÉRANT QUE la prévision budgétaire est estimée 8 860\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville et Napierville ont la volontés de séparer les frais à part égales;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'approuver la présente offre de service de la firme Tetra Tech pour un accompagnement visant la révision de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation de la station d'épuration;

De partager les coûts à part égales avec la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

D'entériner la résolution numéro 2020-08-195 de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et que copie de cette présente résolution leur soit transmise.

ADOPTÉE

2020-09-263
Démission
Monsieur Julien
Daoust

Résolution #2020-09-263 : Démission Monsieur Julien Daoust

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Julien Daoust, journalier au département des travaux publics a remis sa démission suivant lettre en date du 3 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier quittera ses fonctions le 11 septembre 2020;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter la démission de Monsieur Julien Daoust au sein du service des travaux publics de la Municipalité de Napierville.

Il est également résolu que le Conseil municipal remercie Monsieur Daoust pour les douze années travaillées au sein de la Municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

Comptes à payer
(Municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)

2020-09-264
Comptes à payer
pour le mois de
septembre 2020

Résolution #2020-09-264 : Comptes à payer pour le mois de septembre 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de septembre 2020 soit:



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Municipalité au montant de 319 860.50\$
Salaires des membres du conseil au montant de 26 652.59\$
Bibliothèque au montant de 2 111.74 \$
Loisirs au montant de 3 181.00\$
Incendie au montant de 32 786.04\$
Salaires pompiers août 2020 au montant de 30 208.74\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h26, car sa conjointe est une employée administrative.

2020-09-265 Comptes payés durant le mois d'août 2020

Résolution #2020-09-265 : Comptes payés durant le mois d'août 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois d'août 2020 soit:

Municipalité au montant de 174 327.29\$
Bibliothèque au montant de 1 098.58\$
Loisirs au montant de 5 343.23\$
Incendie au montant de 2 040.64\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (Factures)

Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h27.

2020-09-266 Piscine extérieure et bâtiment de service (Règlement 436)

Résolution #2020-09-266 : Piscine extérieure et bâtiment de service (Règlement 436)

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été lancé afin de procéder à la conception construction de la piscine municipale extérieure et du bâtiment de service ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé afin de procéder à l'analyse des soumissions reçues ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer les membres du comité de sélection suivant les tarifs établis dans le règlement de gestion contractuelle numéro 436 ;

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 436 le montant requis aux fins de ces services.

ADOPTÉE

2020-09-267 Compte à payer: Ville de Saint- Jean-sur- Richelieu

Résolution #2020-09-267 : Compte à payer: Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu* au montant de 2 662.04\$ représentant l'entraide mutuelle pour le mois de juillet 2020 suivant la facture numéro 0FD000877.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Programme TECQ 2019- 2023

2020-09-268 Programme TECQ 2019- 2023: Soumissions remplacement conduite d'aqueduc sous la voie ferrée CP Rail

Programme TECQ 2019-2023

Résolution #2020-09-268 : Programme TECQ 2019-2023: Soumissions remplacement conduite d'aqueduc sous la voie ferrée CP Rail

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023, la Municipalité de Napierville a inclus dans ses priorités le remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail;

CONSIDÉRANT QUE la programmation présentée par la Municipalité le 5 août 2020 a été acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 août 2020;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux ci-dessus mentionnés a été publié en date du 9 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit :

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>	<u>REMARQUES</u>
Les Entreprises Delorme	382 151.61\$	Taxes incluses
B. Frégeau & Fils inc.	364 930.65\$	Taxes incluses
Eurovia Québec Constructions inc.	357 206.56\$	Taxes incluses
Gérald Théoret inc.	352 911.86\$	Taxes incluses
ALLEN Entrepreneur général inc.	409 311.00\$	Taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la firme Shellex Groupe conseil a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Gérald Théorêt inc. suivant lettre en date du 24 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 439 pour la réalisation des travaux en lien avec le remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est en attente d'approbation auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Gérald Théorêt inc. au montant de 352 911.86\$ pour les travaux ci-dessus mentionnés, le tout, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 439 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces travaux seront appropriés à même ledit règlement d'emprunt numéro 439.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-09-269
Programme
TECQ 2019-
2023: Mandat de
services
professionnels
pour la
surveillance de
travaux, le
contrôle des
matériaux et le
droit d'effectuer
des travaux dans
l'emprise de CP
Rail

Résolution #2020-09-269 : Programme TECQ 2019-2023: Mandat de services professionnels pour la surveillance de travaux, le contrôle des matériaux et le droit d'effectuer des travaux dans l'emprise de CP Rail

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme TECQ 2019-2023, des travaux pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc passant sous le chemin de fer de CP Rail ont été approuvés;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres par soumissions public a été effectué pour mandater un entrepreneur à cet effet et que les travaux sont prévus au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer la surveillance et le contrôle qualité des matériaux par une firme ayant l'expertise dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie de chemin de fer CP Rail exige des frais administratifs et de surveillance de façon à assurer la sécurité en tout temps;

CONSIDÉRANT QU'une estimation de coûts pour les services de surveillances et de supervision a été soumise à la fois par CP Rail, la firme Englobe et la firme Shellex Infrastructures aux montants respectifs, mais non limitatifs de 3 900\$ pour CP Rail, 17 821.60\$ pour la firme Englobe et 8 500\$ pour la firme Shellex Infrastructures, tous plus les taxes applicables;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter les frais de surveillance de chacune des firmes précitées sous forme d'évaluation de coûts, compte tenu de la complexité des travaux;

Il est également résolu que Madame Julie Archambault, Directrice générale soit et est autorisée à signer toute entente nécessaire à la réalisation des travaux et à approuver tout dépassement de coûts relatif aux mandats décrits précédemment pour des imprévus causés par CP Rail ou autres et de modifications des travaux en cours de réalisation.

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces services soient pris à même le règlement d'emprunt numéro 439.

ADOPTÉE

Programme
ClimatSol-Plus :

Programme ClimatSol-Plus :

2020-09-270
Programme
ClimatSol-Plus:
Soumissions
réhabilitation
des sols sur le
site du 311, rue
de l'Église

Résolution #2020-09-270 : Programme ClimatSol-Plus: Soumissions réhabilitation des sols sur le site du 311, rue de l'Église

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme ClimatSol-Plus, la Municipalité de Napierville sera subventionnée en partie pour la réhabilitation environnementale des sols sur le site du 311, rue de l'Église à Napierville suivant lettre en date du 10 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux ci-dessus mentionnés a été publié en date du 9 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>	<u>REMARQUES</u>
Nvira Environnement inc.	759 021.26\$	Taxes incluses
GMR inc.	814 740.44\$	Taxes incluses
Terrapex environnement ltée	882 749.31\$	Taxes incluses
Services Pétroliers MT inc.	641 434.03\$	Taxes incluses
Groupe C. Laganière (1995) inc.	563 067.07\$	Taxes incluses
Eurovia Québec Construction inc.	847 908.62\$	Taxes incluses
Sanexen Services environnementaux inc.	1 190 943.24\$	Taxes incluses
Construction Morival ltée	521 890.84\$	Taxes incluses
Loiselle inc.	834 174.67\$	Taxes incluses
M. Potvin Excavation	562 821.02\$	Taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la firme TechnoRem a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Construction Morival ltée suivant lettre en date du 25 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 435 pour la réalisation des travaux en lien avec la réhabilitation environnementale des sols sur le site du 311, rue de l'Église à Napierville;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est en attente d'approbation auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Construction Morival ltée. au montant de 521 890.84\$\$ pour les travaux ci-dessus mentionnés, le tout, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 435 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces travaux soit approprié à même ledit règlement d'emprunt numéro 435.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Ghislain Perreault quitte son siège à 20h38.

2020-09-271
Programme
ClimatSol-Plus :
Mandats de
services
professionnels
pour la
surveillance de
travaux et le
contrôle des
matériaux

Résolution #2020-09-271 : Programme ClimatSol-Plus : Mandats de services professionnels pour la surveillance de travaux et le contrôle des matériaux

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme ClimatSol-Plus, des travaux de réhabilitation des sols sur le site du 311, rue de l'Église à Napierville ont été approuvés;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été effectué pour mandater un entrepreneur à cet effet et que les travaux sont prévus au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer la surveillance et le contrôle qualité des matériaux par une firme ayant l'expertise dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE la firme TechnoRem a transmis une offre de service pour la surveillance de travaux ainsi que pour le contrôle des matériaux au coût de 41 996\$ plus les taxes applicables suivant lettre en date du 21 août 2020;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la firme TechnoRem possède l'expertise et la connaissance complète du dossier pour nous avoir accompagné tout au long du processus d'appels d'offres;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la firme TechnoRem pour les services ci-dessus mentionnés au coût de 41 996\$ plus les taxes;

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces services soient pris à même le règlement d'emprunt numéro 435.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Ghislain Perreault reprend son siège à 20h39.

2020-09-272 Fonds Régions et Ruralité - Volet 2: Dépôt de projet

Résolution #2020-09-272 : Fonds Régions et Ruralité - Volet 2: Dépôt de projet

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville souhaite réaliser la réhabilitation de son parc des braves qui consiste à l'installation d'éclairage, au réaménagement du terrain de pétanque ainsi qu'à la modification de la clôture d'accès;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire bénéficier de son enveloppe municipale locale 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité-Volet 2: Soutien au développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le coût total net du projet est de 17 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Régions et Ruralité-Volet 2: Soutien au développement rural octroi jusqu'à un maximum de 80% des coûts nets admissibles au projet, soit 13 600\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit contribuer à 20% du coût total du projet, soit 3 400\$;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'approuver la demande d'aide financière pour le projet de réhabilitation de son parc des braves, à être présentée à la MRC des Jardins-de-Napierville, dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité-Volet 2: Soutien au développement rural;

De reporter le montant non-utilisé de l'enveloppe 2020 pour l'année 2021;

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer tout document relatif à la présente demande.

ADOPTÉE

2020-09-273 Piscine municipale extérieure et bâtiment de service : Surveillance des travaux

Résolution #2020-09-273 : Piscine municipale extérieure et bâtiment de service : Surveillance des travaux

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Fonds des petites collectivités du nouveau Fonds Chantier Canada-Québec, la Municipalité a obtenu une aide financière pour la reconstruction d'une piscine municipale extérieure et un bâtiment de service;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres par soumissions public a été effectué pour mandater un entrepreneur à cet effet et que les travaux sont prévus au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer la surveillance des travaux par une firme ayant l'expertise dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE la firme GBI Experts-conseils a soumis une offre de services professionnels, architecture et ingénierie pour l'accompagnement de la surveillance de travaux au montant de 10 400\$ ainsi qu'un coût unitaire de 700\$ par visite supplémentaire au besoin, suivant lettre en date du 12 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE la firme GBI Experts-conseils possède l'expertise et la connaissance complète du dossier pour nous avoir accompagnés tout au long du processus d'appels d'offres;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de GBI Experts-conseils pour les services ci-dessus mentionnés pour un montant de 10 400\$ plus les taxes applicables;

Il est également résolu qu'en cas de besoin, des visites supplémentaires puissent être requises au coût unitaire de 700\$ plus les taxes applicables;

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces services soient pris à même le règlement d'emprunt numéro 436.

ADOPTÉE

2020-09-274
Fonds des petites
collectivités du
nouveau Fonds
Chantier
Canada-Québec
:
Remboursement
fonds
administration

Résolution #2020-09-274 : Fonds des petites collectivités du nouveau Fonds Chantier Canada-Québec : Remboursement fonds administration

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Fonds des petites collectivités du nouveau Fonds Chantier Canada-Québec, la Municipalité a adopté le règlement numéro 436 décrétant un emprunt et une dépense de 1 700 000\$ pour la reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rembourser le fonds d'administration pour les dépenses engagées à ce jour;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à rembourser le montant de 59 878.19\$ au fonds d'administration à même le règlement numéro 436.

ADOPTÉE

Engagement
archiviste pour
l'année 2020

Engagement archiviste pour l'année 2020

La Directrice générale, Madame Julie Archambault, dépose au Conseil municipal un document relatif à l'engagement, en date du 17 août 2020, de l'archiviste pour l'année 2020.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-09-275
Adoption du
règlement
emprunt
numéro 440
(Programme
TECQ 2019-
2023)

Résolution #2020-09-275 : Adoption du règlement emprunt numéro 440
(Programme TECQ 2019-2023)

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a conclu une entente avec le gouvernement du Canada relativement au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la Municipalité de Napierville recevra la somme de 1 672 897\$ pour ses infrastructures d'aqueduc, d'égout, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures suivant la lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 21 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'adoption d'un règlement d'emprunt portant le numéro 439 décrétant un emprunt et une dépense de 455 504\$ pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP rail en date du 6 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE la programmation de travaux présentée par la municipalité le 5 août 2020 au montant de 1 672 897\$ a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 11 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des travaux prévus dans le présent règlement sont subventionnés par les gouvernements, le présent règlement ne sera pas tenu d'obtenir l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 1093.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donnée lors de la séance du conseil tenue le 24 août 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Qu'un règlement numéro 440 décrétant un emprunt et une dépense de 1 217 393\$ dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023 soit adoptée.

ADOPTÉE

2020-09-276
Règlement
numéro 437 :
Emprunt
temporaire

Résolution #2020-09-276 : Règlement numéro 437 : Emprunt temporaire

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 437 décrétant un emprunt et une dépense de 400 000\$ pour l'exécution de travaux de pavage sur la rue de l'Église Sud le 2 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 août 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir un emprunt temporaire pour l'exécution des travaux ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser Madame Chantale Pelletier, Mairesse et Madame Julie Archambault, Directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Napierville tous les documents nécessaires pour l'obtention d'un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière à Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-09-277
Société
québécoise des
infrastructures:
Location
temporaire
d'espace

Résolution #2020-09-277 : Société québécoise des infrastructures: Location temporaire d'espace

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire procéder à la location d'un local situé au 520, rue Saint-Jacques à Napierville auprès de la Société québécoise des infrastructures pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 mars 2021 au coût mensuel de 620.58\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de location doit être signé entre les parties;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville le contrat de location temporaire d'espace entre la Société québécoise des infrastructures et la Municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

2020-09-278
Programme de
soutien au milieu
municipal en
patrimoine
immobilier:
Présentation
d'une demande

Résolution #2020-09-278 : Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier: Présentation d'une demande

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du Ministère de la Culture et des Communications vise à soutenir les municipalités régionales de comté et les municipalités pour qu'elles puissent davantage contribuer à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;

CONSIDÉRANT QUE le sous-volet 1b de ce programme vise la restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment situé au 361, rue Saint-Jacques a été érigé en 1834 et classé en 1961 *Immeuble patrimonial* pour ses valeurs historiques et architecturales et l'intérêt de son aménagement intérieur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire réaliser un cahier de santé pour le bâtiment situé au 361, rue Saint-Jacques, afin de connaître l'état général du bâtiment, avoir un portrait des interventions requises, leurs coûts ainsi qu'une planification des travaux en fonction de l'urgence des conditions observées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville peut agir à titre de mandataire pour présenter une demande;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QUE la Municipalité autorise la MRC des Jardins-de-Napierville à agir à titre de mandataire afin de présenter une demande dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, sous-volet 1b pour la restauration du patrimoine de propriété municipale pour et au nom de la Municipalité de Napierville;

Il est également résolu que la Municipalité souhaite investir un montant maximal de 10 000\$ pour la réalisation d'un cahier de santé pour le bâtiment situé au 361, rue Saint-Jacques à Napierville;

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-09-279
Brigadière
scolaire
remplaçante:
Contrat

Résolution #2020-09-279 : Brigadière scolaire remplaçante: Contrat

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-08-241 adoptée le 6 août 2020 par laquelle les contrats des brigadières scolaires et des brigadières scolaires remplaçantes ont été renouvelés pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE Madame Linda Dufour n'est plus disponible pour agir à titre de brigadière remplaçante;

CONSIDÉRANT QUE Madame Viviane Leroux a démontré son intérêt à occuper ce poste;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'engager Madame Viviane Leroux à titre de brigadière remplaçante pour l'année scolaire 2020-2021;

Il est également résolu d'autoriser la Mairesse, Madame Chantale Pelletier et la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'engagement de cette dernière.

ADOPTÉE

2020-09-280
Location d'un
tracteur pour
adapter le
souffleur de la
Municipalité

Résolution #2020-09-280 : Location d'un tracteur pour adapter le souffleur de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la location d'un tracteur pour adapter le souffleur de la Municipalité servant au déneigement des rues est terminé;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Ferme Jean-Pierre Derome inc.* accepte de louer un tracteur de marque Case 7220 année 1995 au coût de 11 000\$ par année plus les taxes pour un nombre minimum d'heures payables de 150 et ce, pour 2 saisons hivernales soit du 15 novembre 2020 au 1^{er} avril 2022, aux mêmes conditions que le dernier contrat;

CONSIDÉRANT QU'advenant un dépassement du nombre d'heures, le taux horaire applicable sera de 73.33\$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est satisfait de l'équipement fourni par Monsieur Derome;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De louer de la compagnie *Ferme Jean-Pierre Derome inc.* un tracteur de marque Case 7220 année 1995 afin d'adapter le souffleur de la Municipalité au coût de 11 000\$ par année plus les taxes applicables pour 2 saisons hivernales soit du 15 novembre 2020 au 1^{er} avril 2022;

Il est également résolu qu'advenant un dépassement du nombre d'heures incluses au contrat, un taux horaire de 73.33\$ s'applique;

Il est également résolu d'autoriser Madame Chantale Pelletier, Mairesse et Madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de location entre la Municipalité et la compagnie *Ferme Jean-Pierre Derome inc.* ainsi que tous les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Varia

Public: Période de questions

2020-09-281 Levée de l'assemblée

Varia

Public: Période de questions

Intervention de : Monsieur Bertrand Fredette ainsi que Madame Marie-France Swaenepoel.

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

Résolution #2020-09-281 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 21h08.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE